

RCS : SAINTES
Code greffe : 1708

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00389
Numéro SIREN : 508 510 831
Nom ou dénomination : AMB AUDIT ET CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2018 sous le numéro de dépôt 3213

AMB AUDIT ET CONSEIL
36 BD Guillet Maillet
17100 SAINTES

Nos références : MCU

SAINTES, le 22 Août 2018



Certificat de dépôt des comptes annuels

Numéro d'identification : 508 510 831
Numéro de gestion : 2008 B 00389

Forme juridique : Société par actions simplifiée
Dénomination : AMB AUDIT ET CONSEIL
Adresse : 1, R des perches

17100 SAINTES

Nous soussigné, Greffier du Tribunal de Commerce de SAINTES, certifions avoir reçu en dépôt les comptes annuels de la société susvisée :

Numéro du dépôt : 3213
Date du dépôt : 17/08/2018

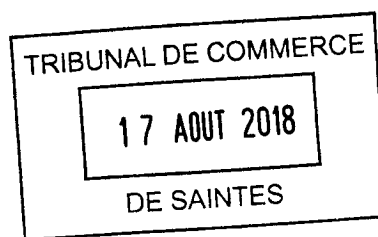
Exercice clôturé le : 30/09/2017
Type de comptes : Comptes sociaux

Le présent dépôt donnera lieu à l'insertion d'un avis au B.O.D.A.C.C.

Le Greffier,

AMB AUDIT et CONSEILS

SAS au capital de 157 266.00 euros
Siège social : 1 rue des Perches 17100 SAINTES
RCS n°508510831- RCS SAINTES



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DU 23 MARS 2018

Le 23 mars 2018, les associés de la société AMB AUDIT et CONSEILS se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 1 rue des Perches 17100 SAINTES à 11 h 30, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Jean Luc Méchin.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Madame BASTON ISABEL, propriétaire de 1 action, représentant 1 voix,
- CILAB AUDIT ET CONSEIL, représentée par , propriétaire de 78 632 actions, représentant 78 632 voix,
- Monsieur MECHIN Jean-Luc, propriétaire de 1 action, représentant 1 voix, Président de la société.
- JLM AUDIT, représentée par , propriétaire de 78 632 actions, représentant 78 632 voix,

Soit au total 4 associé(s) présent(s), totalisant 157266 Actions sur les 157266 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée a désigné MME BASTON ISABEL comme secrétaire de séance.

Le commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport de gestion.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, approbation de ces conventions.
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- L'annexe comptable
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

Carlier conf. a
l'original.
le 13/4/2018

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 30 septembre 2017.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce.
- Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 30 septembre 2017

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion et pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos, approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 44 808.02 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 44 808.02 Euros formant un résultat affectable de 44 808.02 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la réserve légale, soit 2 240.40 Euros ;
- A la distribution d'un dividende global de 42 000.00 Euros, soit 0.27 Euros par Actions. Ce dividende sera payé au siège social à partir du 31/03/2018.
- Au report à nouveau pour 567.62 Euros;

Sur ce dividende, et pour les associés personnes physiques, il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12.80% pour tous les associés qui n'ont pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2017. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à chacun des associés concernés.

Les droits bruts de chaque associé avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- Madame BASTON ISABEL : 0.27 Euros.
- CILAB AUDIT ET CONSEIL : 20 999.73 Euros.
- Monsieur MECHIN Jean-Luc : 0.27 Euros.
- JLM AUDIT : 20 999.73 Euros.

Dividendes versés à Personnes morales sans prélèvements.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 30/09/2016 : 35 000.00 €
- Clôture au 30/09/2015 : 42 000.00 €
- Clôture au 30/09/2014 : 42 000.00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce

L'assemblée générale approuve les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce et mentionnées dans le rapport spécial établi à cet effet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution est rejetée, la majorité requise étant la majorité absolue.

Cette résolution est rejetée, la majorité requise étant la majorité absolue.

Résolution N° 4 - Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'associés, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

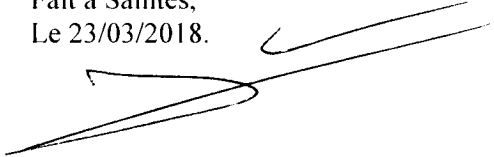
- Un solde Créiteur de 17 500.00 Euros, pour CILAB AUDIT ET CONSEIL.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.
- Un solde Créiteur de 213.01 Euros, pour Monsieur MECHIN Jean-Luc.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.
- Un solde Créiteur de 108 714.28 Euros, pour JLM AUDIT.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 12 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les associés présents.

Fait à Saintes,
Le 23/03/2018.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a small upward curve.



SAS AMB AUDIT ET CONSEILS

Société par Actions Simplifiée au capital de 157 266 Euros

Siège social :

1 Rue des Perches

17100 SAINTES

R.C.S : Saintes 508 510 831

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

*Rapport du commissaire aux comptes et
comptes annuels ci-joint exercice 30/09/2017.*

SARL NAULET ROCA ASSOCIES

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

18, Rue Prudent - BP 50216 - 16007 Angoulême Cedex

☎ : 05.45.95.78.33 - Fax : 05.45.92.16.97 - E. Mail : christophe.naulet@roca-online.fr

Site Internet : www.roca-online.fr

Siret : 52869521600010 APE : 6920Z

Expert Comptable

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Poitou-Charentes-Vendée

Commissaire aux Comptes

Inscrit près la cour d'appel de Bordeaux

Aux associés,

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS AMB AUDIT ET CONSEIL relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – FONDEMENT DE L'OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables sur la période du 01 octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 - VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

5 – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

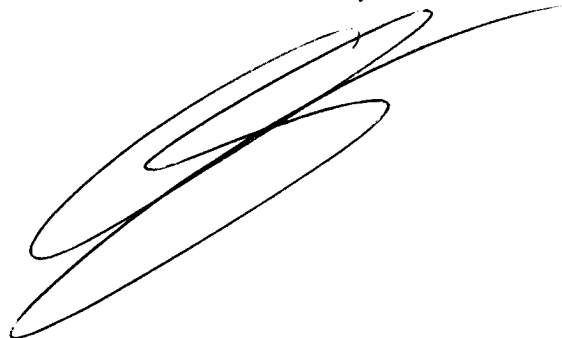
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angoulême, le 28 février 2018

Christophe NAULET
P/ SARL NAULET ROCA ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.



BILAN ACTIF

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

ACTIF

	Valeurs au 30/09/17		% de	Valeurs au 30/09/16		% de
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes	l'actif		l'actif
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles				10		10
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	11 490	11 490				
Fonds commercial (1)	65 638		65 638		65 638	
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				2		1
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	44 831	34 795	10 036		5 421	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				22		
Participations	142 296		142 296		5	
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	290		290		290	
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	264 545	46 285	218 260	33	71 354	11
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro	520		520		520	
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				56		54
Clients (3)	324 636		324 636		283 106	
Clients douteux, litigieux (3)	13 810	7 501	6 309		11 023	
Clients factures à établir (3)					3 864	
Personnel et comptes rattachés (3)						
Créances fiscales et sociales (3)	39 398		39 398		42 712	
Fournisseurs débiteurs	639		639		959	
Débiteurs divers (3)						
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement				8		22
Actions propres						
Autres titres	53 511		53 511		140 865	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	17 376		17 376	3	70 904	11
Charges constatées d'avance (3)	2 374		2 374		1 981	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	452 263	7 501	444 762	67	555 934	89
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	716 808	53 786	663 022	100	627 289	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

378 483

359 600

Certifier conforme à l'original.



BILAN PASSIF

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

PASSIF

	Valeurs au 30/09/17	% du passif	Valeurs au 30/09/16	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	157 266	24	157 266	25
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		2		2
Réserve légale	11 274		9 424	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	4 430	1	4 293	1
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	44 808	7	36 987	6
SITUATION NETTE	217 778	33	207 970	33
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	217 778	33	207 970	33
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés	126 427	19	91 319	15
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	17 098	3	19 279	3
Fournisseurs, factures non parvenues	50 232	8	50 172	8
Dettes fiscales et sociales	108 253	16	122 360	20
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	6 282	1	3 512	1
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	136 952	21	132 677	21
TOTAL DETTES	445 244	67	419 319	67
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	663 022	100	627 289	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

445 244

419 319



COMPTE DE RÉSULTAT

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

	Du 01/10/16 Au 30/09/17	% CA	Du 01/10/15 Au 30/09/16	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	815 895	100	717 148	100	98 747	14
Montant net du chiffre d'affaires	815 895	100	717 148	100	98 747	14
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	14 468	2	9 828	1	4 640	47
Autres produits	418		10		408	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	830 781	102	726 987	101	103 794	14
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	379 389	46	331 619	46	47 770	14
Impôts, taxes et versements assimilés	12 297	2	7 459	1	4 838	65
Salaires et traitements	260 695	32	218 715	30	41 980	19
Charges sociales	110 601	14	101 042	14	9 559	9
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	3 459		2 939		520	18
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	2 245		4 124	1	-1 879	-46
Dotations aux provisions						
Autres charges	17 142	2	20 360	3	-3 218	-16
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	785 827	96	686 258	96	99 569	15
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	44 953	6	40 728	6	4 225	10
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

	Du 01/10/16 Au 30/09/17	% CA	Du 01/10/15 Au 30/09/16	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 642				2 642	
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	2 642				2 642	
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)			190		-190	-100
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES			190		-190	-100
RÉSULTAT FINANCIER	2 642		-190		2 832	
RÉSULTAT COURANT avant impôts	47 595	6	40 539	6	7 057	17
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	540				540	
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	540				540	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	97				97	
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	97				97	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	443				443	
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	3 230		3 552		-322	-9
TOTAL DES PRODUITS	833 963	102	726 987	101	106 976	15
TOTAL DES CHARGES	789 155	97	690 000	96	99 155	14
Bénéfice ou Perte	44 808	5	36 987	5	7 821	21

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées



ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017 dont le total est de 663 022.09 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 44 808.02 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Ces comptes annuels ont été établis le 21/12/2017.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

La société a acquis 100% du capital de la société ALLIANCE COMMISSARIAT AUX COMPTES en juillet 2017.
Cette société clôture ses comptes au 31/12/2017.
Les comptes au 31/12/2016 de cette société présentent des fonds propres supérieurs au capital.

Pas de fait marquant sur l'exercice.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2017 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.



ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

L'entreprise a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

Le fonds de commerce n'est pas amorti, la valeur de la clientèle étant très supérieure à celle inscrite à l'actif

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	5 ans
- Matériels informatiques	3 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'acquisition a été réalisée en juillet 2017, aucun élément ne justifie une dépréciation.

STOCKS

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



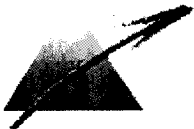
ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

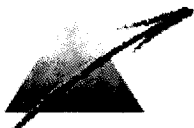
Du 01/10/2016 au 30/09/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

FONDS COMMERCIAL

acquis lors de l'apport partiel d'actif à la valeur d'acquisition.

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
fonds apporté lors de la const				65 638
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL				65 638
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Partiel)	65 638			



ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	77 128	
	Terrains			
	Constructions			
CORPORELLES	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		11 746	6 989
	Autres immos corporelles			
	Matériel de transport			
FINANCIERES	Matériel de bureau & mobilier informatique		25 011	4 334
	Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
		TOTAL	36 757	11 323
	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations		5	142 291
	Autres titres immobilisés		290	
	Prêts et autres immobilisations financières			
		TOTAL	295	142 291
		TOTAL GENERAL	114 180	153 614

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		77 128	
	Terrains				
	Constructions				
CORPORELLES	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
	Inst. gal. agen. amé. divers		3 250	15 485	
	Autres immos corporelles				
	Mat. bureau, inform., mobilier			29 345	
FINANCIERES	Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	3 250	44 831	
	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			142 296	
	Autres titres immobilisés			290	
	Prêts & autres immob. financières				
		TOTAL		142 586	
		TOTAL GENERAL	3 250	264 545	



ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	11 490		11 490
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Inst. générales agencem. amén.	11 746	166		11 913
Autres immob. corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.	19 589	3 293		22 882
Emballages récupérables divers				
TOTAL	31 336	3 459		34 795
TOTAL GENERAL	42 826	3 459		46 285

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					



ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Titres mis en équivalence				
Immob. financières				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL				



ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	TOTAL				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	17 935	2 245	12 679	7 501
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	17 935	2 245	12 679	7 501
	TOTAL GÉNÉRAL	17 935	2 245	12 679	7 501
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		2 245	12 679	
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée



ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	13 810	13 810	
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	324 636	324 636	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	15 095	15 095	
	Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée	9 127	9 127	
	coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés	15 176	15 176	
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	639	639	
Renvois	Charges constatées d'avance	2 374	2 374	
	TOTAUX	380 857	380 857	
(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		



ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	2 374
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	2 374

PRODUITS À RECEVOIR

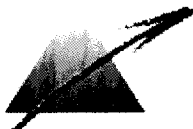
PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	



ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2016 au 30/09/2017



ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	67 330	67 330		
Personnel & comptes rattachés	21 594	21 594		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	22 556	22 556		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	60 902	60 902		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	3 201	3 201		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	126 427	126 427		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	6 282	6 282		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	136 952	136 952		
TOTAUX	445 244	445 244		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés



ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	136 952
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	136 952

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 232
Dettes fiscales et sociales	33 668
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	83 900



ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2017, le CICE s'élève à 18 990 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).



ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Le montant des IFC n'est pas significatif au 30/09/2012 compte tenu de l'antériorité de la société, de l'ancienneté de l'effectif et de l'âge de l'effectif.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						

TOTAL (1)

	Autres	Dirigeants	Provisions	Montant
Engagements en matière de pensions				

TOTAL

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						

TOTAL

ANNEXE COMPTABLE

AMB AUDIT & CONSEIL

Du 01/10/2016 au 30/09/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL		